

Réunion commune AFRALO/AfrICANN

Marrakech, mardi 8 mars 2016

Déclaration

Nous, membres de la communauté africaine de l'ICANN participant à la 55^e réunion publique internationale de l'ICANN à Marrakech et assistant à la réunion commune AFRALO / AfrICANN du mardi 8 mars 2016, avons discuté du rapport final du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG) soumis à l'approbation des organisations membres.

Nous voulons tout d'abord féliciter le CCWG pour le travail considérable entrepris dans un laps de temps si court pour le développement de cette proposition finale. Nous observons également de grandes améliorations en comparaison avec le 3^e rapport présenté pour commentaire public. Néanmoins, nous avons encore quelques remarques à faire concernant ce rapport final qui, nous espérons, seront prises en compte pendant et après la mise en œuvre :

- Nous avons remarqué que le rapport propose de modifier les conditions exigées pour que la communauté puisse destituer le Conseil d'administration tout entier dans certaines situations, de façon à ce que le nombre d'organisations de soutien et de comités consultatifs soutenant la décision soit réduit de 4 à 3. À cause de la nature très sérieuse du renversement du Conseil d'administration et ses conséquences lourdes sur la stabilité de l'ICANN qui peuvent affecter la stabilité d'Internet, nous sommes assez inquiets car nous pensons qu'il devrait y avoir un seuil minimum pour une décision si importante qui ne doit pas être facile à prendre, et nous pensons qu'un seuil de 4 serait un minimum approprié.
- Nous soutenons la proposition visant à ajuster les seuils présentés dans le rapport conformément au nombre total d'organisations de soutien et de comités consultatifs de l'ICANN formant la communauté habilitée si ce nombre augmente. Nous pensons vraiment que le nombre minimum pour un tel modèle de gouvernance doit être de cinq, et en dessous de 5 le modèle entier devrait faire l'objet d'une révision et nous nous attendons à ce qu'une telle révision assure l'équilibre absolu entre les organisations de soutien / comités consultatifs composant la communauté habilitée. Notre raisonnement derrière cela repose sur le fait que pour promouvoir le multipartitisme au sein de l'ICANN, l'égalité entre les 2 grandes catégories de parties prenantes (organisations de soutien et comités consultatifs) doit être assurée.
- Nous avons remarqué que certaines parties de la proposition ont tendance à faire une distinction entre les composants de la communauté de l'ICANN dans l'exercice des pouvoirs communautaires. Nous aimerions souligner le fait que le modèle multipartite doit être traité sur un pied d'égalité entre eux. Pour cela, s'il faut destituer une organisation de soutien ou un comité consultatif qui recommandent des politiques ou des avis au Conseil d'administration à partir du groupe de prise de décisions si la communauté s'oppose au Conseil car il a agi / il n'a pas agi conformément à l'avis ou à la politique reçus, il devrait s'agir d'un cas général pour toutes les organisations de soutien et tous les comités consultatifs.
Ceci étant dit, nous ne pensons pas qu'il est nécessaire de destituer une organisation de soutien / un comité consultatif même si la décision du Conseil d'administration concerne sa politique ou son avis. La proposition du CCWG est déjà conçue d'une manière qui interdit une organisation de soutien / un

comité consultatif seul(e) d'exercer les pouvoirs communautaire, ce que nous pensons être un facteur adéquat pour la promotion du multipartitisme.

- Nous considérons également que l'obligation de l'ICANN à respecter les droits de l'homme ne devrait pas dépasser les frontières de la mission de l'ICANN. En conséquence, la rédaction du statut constitutif devrait être bien détaillée pour que la portée de l'engagement de l'ICANN face au respect des droits de l'homme soit limitée aux questions incluses uniquement dans la mission de l'ICANN.

- La piste de travail 1 a été développée à un rythme soutenu. Les bénévoles ont donc eu du mal à suivre le processus, qui par conséquent peut avoir réduit le niveau de diversité des points de vue dans le développement de la proposition. Nous recommandons donc qu'un laps de temps suffisant et flexible soit donné pour le développement de la piste de travail 2.

Pour finir, nous voulons répéter notre satisfaction face à la demande de l'agence nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis (NTIA) qui a demandé à l'ICANN de « convoquer un processus multipartite destiné à développer un plan de transition pour le transfert du rôle de supervision du gouvernement des États-Unis » sur les fonctions IANA et la gestion de la zone racine. Nous espérons que nos remarques et nos commentaires vont être pris en considération dans la rédaction du statut constitutif et la phase de mise en œuvre.